L'environnement, un engagement, un plus pour votre entreprise

Pour les entreprises l'environnement constitue l'un des enjeux des prochaines années : Réduire les coûts de fabrication en économisant l'énergie et les matières premières, limiter les rejets et construire une meilleure image de l'entreprise en respectant l'environnement.

Relever ce défi nécessite un effort continu de formation et d'information adapté à la diversité des secteurs d'activités économique.

C'est pour cela que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique vous propose des **solutions** adaptées aux artisans :

1 Sensibilisation et informations

- Informations sur la règlementation et les nouveaux enjeux de votre secteur d'activité
- Rendez-vous personnalisé
- Réunions collectives d'information

2 Conseil environnemental

- Visites environnementales en entreprise
- Conseils sur les solutions en accord avec la règlementation
- Mise en place de bonnes pratiques au sein de l'entreprise

3 Accompagnement

- Elaboration de pré diagnostics environnementaux
- Préconisations de solutions adaptées
- Accompagnement dans la mise en place d'une démarche environnementale de labellisation (Garage propre, pressing propre)
- Formations (Isolation, Amiante, RGE...)
- Opérations collectives de promotion des entreprises labellisées

Les + pour Les artisans

La conformité à la Règlementation

La réduction de l'impact environnemental

L'optimisation de la consommation énergétique

L'hygiène et la sécurité en entreprise

Les technologies propres

L'amélioration de l'image de l'entreprise



Quelques Informations et Conseils

DECHETS

- Vous êtes responsable de la gestion des déchets produits par votre entreprise jusqu'à leur élimination ou valorisation, même lorsque vous les transférés à un tiers (Art. L. 541-2 du code de l'environnement)
- Le coût de l'élimination ou de la valorisation ainsi que la collecte et/ou le transport sont à la charge de l'entreprise

EAU

- Ne rejetez pas vos eaux de production dans le réseau d'assainissement
- Stockez vos fluides en fût et faites les collecter par un prestataire agréé
- Choisissez des méthodes de production peu consommatrice en eau.

ENERGIE

- Limitez votre consommation d'énergie, ayez un comportement responsable
- Choisissez du matériel à faible consommation aux Normes NF
- Favorisez les énergies renouvelables

AIR

 Limitez les rejets dans l'air en choisissant des moyens de production peu polluants

BRUIT

- Equipez-vous de dispositif de réduction des nuisances sonores
- Réalisez un entretien fréquent de votre équipement





Un accompagnement sur mesure, Un interlocuteur unique.

Service Développement et Animation Economique
Chargé de mission développement Durable
2 Rue du Temple Morne Tartenson BP 1194
97249 Fort-de-France Cedex

Tél: 05.96.71.29.96 / 05.96.71.45.38 secretariat.sdae@cma-martinique.com www.cma-martinique.com

PENSEZ AU TRI, RECYCLEZ CE DOCUMENT!





En partenariat avec l'ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

L'Artisanat, Acteur du Développement

Information - Sensibilisation - Conseil - Accompagnement

Vous avez des questions sur :

- Vos obligations règlementaires
- Les filières de valorisation des déchets
- Les aides financières environnementales

La Chambre de Métiers et d'Artisanat de Région Martinique propose des **solutions** d'amélioration de la compétitivité de votre entreprise par le biais du Développement Durable.

